

AUX ORIGINES DES CONTESTATIONS POLITIQUES DE 2020 AU MALI.
ESSAI D'ANALYSE D'UNE CRISE SOCIO-POLITIQUE ET SES IMPLICATIONS

Bakary Fouraba TRAORE*

Depuis 2012, le Mali est confronté à des attaques djihadistes auxquelles se sont mêlés des heurts intercommunautaires. Après deux années de troubles (entre janvier 2011 et 2012)¹, l'élection du président Ibrahim Boubacar Keïta en août 2013 marqua le retour de la démocratie et à la légalité constitutionnelle. Les élections présidentielle et législatives de 2013 laissaient entrevoir une sortie de crise – du moins sur le plan institutionnel – et le quasi achèvement de la restauration de l'unité du pays. Au même moment, les contestations politiques en Afrique sont devenues fréquentes au Mali sous le règne d'Ibrahim Boubacar Keita depuis sa réélection à la présidence de la République. Elu une première fois en 2013 et confirmé à la tête du pays en 2018, le président Ibrahim Boubacar Keïta, fit face à un mouvement de contestation accru après les législatives de mars et avril 2020. Les violences observées à l'occasion des journées de manifestations des 10, 11 et 12 juillet 2020 à Bamako ont entraîné « des pertes en vies humaines »². Contesté dans la rue depuis plusieurs mois, le président malien, Ibrahim Boubacar Keïta (IBK), a été contraint à la démission par les militaires dans la nuit du mardi 18 au mercredi 19 août 2020 à Kati.

Du point de vue méthodologique, la présente analyse de la situation de crise socio-politique au Mali s'inscrit dans un plan inventaire et analytique de rédaction. Inventaire parce qu'elle fait la revue des différentes crises socio-économiques et politiques qui ont jalonné le Mali sous le régime d'Ibrahim Boubacar Keita. Analytique en ce sens que la situation politique au Mali après trois décennies d'exercice démocratique doit être inscrite dans un débat qui interroge les approches de consolidation et géopolitique. Du point de vue théorique, les développements des crises politiques et électorales nous permettent d'inscrire notre réflexion dans l'approche de transitologie. De l'avis de Graciela Ducatenzeiler³, « les transitions démocratiques plus ou moins réussies d'un grand nombre de pays

* **Doctorant en Science politique, Université de Bamako, Assistant de recherche associé au CiAAF.**

¹Depuis 2012, le Mali connaît une insécurité qui a vu pour la première fois en 2012 les 2/3 de son territoire occupés par les groupes armés (MNLA, MUJAO, AQMI). La rébellion Touareg éclate au Mali en janvier 2012, le coup d'Etat intervient contre le Président Amadou Toumani Touré en mars 2012 et l'opération Serval fut déclenchée en janvier 2013.

²Selon un communiqué gouvernemental, la violence aurait fait 303 blessés – 176 manifestants ou passants, et 127 membres des forces de sécurité. Un communiqué du M5-RFP a déclaré que les forces de sécurité étaient responsables de la mort de 23 personnes, toutes ayant succombé à des tirs. Pour plus de détails sur ces événements consultez le lien <https://www.hrw.org/fr/news/2020/08/12/mali-les-forces-de-securite-ont-fait-un-usage-excessif-de-la-force-lors-de> consulté le 28/09/ 2020).

³Graciela Ducatenzeiler, « Nouvelles approches à l'étude de la consolidation démocratique », *Revue internationale de politique comparée* 2001/2 (Vol. 8), pp. 191-198.

pendant les années 1990, ont ouvert la voie à d'autres interrogations désormais centrées sur le processus politique qui commence à partir des premières élections post-autoritaires. Pour Nicolas Guilhot et Philippe Schmitter⁴, les concepts de transition et de consolidation, qui ont orienté l'ensemble des travaux de recherche portant sur les démocratisations, ne forment pas un cadre théorique cohérent et unifié. Plus particulièrement, le concept de consolidation renvoie à diverses théories de la modernisation qui mettent l'accent sur le maintien du consensus social et la stabilité de l'ordre politique, alors que le concept de transition est lié à une théorie de l'action. Ainsi, dans un souci de compréhension de ces deux concepts, notre réflexion cherche à reformuler ces notions de façon à permettre une compréhension plus étendue, plus dynamique et moins intrinsèquement conservatrice des processus de démocratisation et de leurs résultats.

Dans cet exercice de théorisation, l'évocation de la méthode géopolitique s'avère nécessaire. Car, en se fondant sur les questionnements, « Qui fait quoi ? Qui veut quoi ? Avec qui ? Comment ? Pourquoi ? », François Thual⁵ permet également de mieux analyser la gestion de cette crise. Ces différentes interrogations permettent de transcender les discours officiels qui ont couronné l'intervention militaire française au Mali et au Sahel, les lectures apparentes ou des déclarations tous azimuts, pour déchiffrer et identifier les intentions réelles des acteurs internationaux dans la recherche de la solution à la crise malienne. Il s'agit de desceller les réels enjeux qui gravitent autour de ces interventions politico-militaires.

Cet article se propose d'abord, de démontrer que la mauvaise gouvernance des affaires sociales est à l'origine des contestations socio-politiques (I) ; ensuite, de montrer que les religieux jouent un rôle prépondérant dans la stratégie de coordination de ces mouvements (II) ; enfin, d'aborder les enjeux, défis et perspectives de sortie de crise dans un environnement marqué par la présence d'acteurs multiples et multiformes (III).

I. La mauvaise gouvernance des affaires publiques

Nous partons du postulat selon lequel le régime d'Ibrahim Boubacar Keita est confronté dès le début à des problèmes de gouvernance. Dans le présent article, la liste n'est pas exhaustive mais, la réflexion prend corps à partir de début 2018. Dès sa nomination, en décembre 2017, le Premier ministre Soumeylou Boubèye Maïga, ancien ministre de la Défense, avait fait de la sécurité un point important de sa feuille de route ainsi que l'organisation de l'élection présidentielle de 2018. C'est Ibrahim Boubacar

⁴Guilhot Nicolas, Schmitter Philippe, « De la transition à la consolidation. Une lecture rétrospective des democratization studies », *Revue française de science politique*, 50^e année, n°4-5, 2000, pp. 615-632.

⁵François Thual, *Méthode de la géopolitique, apprendre à déchiffrer l'actualité*, Paris, ellipses Marketing, 1996, 128 p.

Keïta qui remporte le second tour de l'élection présidentielle malienne du 12 août 2018 contre son opposant Soumaïla Cissé. Sous la pression des organisations de la société civile, l'ex-Premier ministre Soumeylou Boubèye Maïga avait présenté le 18 avril 2019 sa démission et celle de son gouvernement, moins d'un mois après la tuerie de 160 civils dans le Centre du pays et une série de manifestations contre la gestion des affaires publiques. Ces tueries passent difficilement auprès de la population au regard du budget important accordé aux forces armées et de sécurité pour leur mission régaliennne. Cette décision est intervenue à la veille de l'examen par l'Assemblée nationale d'une motion de censure contre son gouvernement déposée par des députés de la majorité et de l'opposition.

Boubou Cissé, ministre sortant de l'Économie et des Finances dans le gouvernement de Soumeylou Boubèye Maïga est nommé, lundi 22 avril 2019, par le président Ibrahim Boubacar Keïta pour former un nouveau gouvernement de large ouverture. Pour calmer les contestations, un accord politique fut signé entre les partis politiques à l'exception de certains comme l'URD (Union pour la République et la Démocratie) de Soumaïla Cissé, chef de file de l'opposition politique. Ce gouvernement, comme son prédécesseur, doit faire face à une revendication de plus en plus exigeante des enseignants. Mais, la lutte contre la pandémie de la COVID-19 a été une occasion pour les autorités pour forcer une trêve dans cette lutte des enseignants. Le Mali, à l'instar des autres pays, avait donc pris des mesures pour éviter la propagation de la pandémie de la COVID-19. La décision de fermeture des structures éducatives a été prise en mars 2020 avant la confirmation des cas positifs au COVID-19. L'objectif officiel de cette fermeture des classes était d'éradiquer la propagation du virus au sein des établissements scolaires⁶.

La gestion de la crise de COVID-19 par les pouvoirs publics et les communications formulées autour de cette pandémie ont créé une suspicion chez nombre de citoyens. Initialement prévues pour les 28 octobre et 18 novembre 2018, les élections législatives ont fait l'objet d'un premier report pour les 25 novembre et 16 décembre 2018. Un deuxième report, consacré par « l'avis de la Cour constitutionnelle du 12 octobre 2018 »⁷ – suite à la Demande d'avis n° 026/P-AN du 10 octobre 2018 de Monsieur le

⁶Le Conseil Supérieur de la Défense Nationale (CSDG) s'est en effet réuni le 19 mars 2020 pour prendre des mesures importantes : « La suspension jusqu'à nouvel ordre des vols commerciaux en provenance des pays touchés, à l'exception des vols cargos ; la fermeture des écoles publiques, privées et confessionnelles (maternelle, primaires, secondaires et supérieures) y compris les medersas et ce, pendant trois (3) semaines; la suspension jusqu'à nouvel ordre, de tous les regroupements publics y compris les ateliers, les colloques, les séminaires, les meetings populaires ; l'interdiction jusqu'à nouvel ordre, des regroupements à caractère social, sportif, culturel et politique de plus de cinquante (50) personnes, sous réserves du respect des gestes-barrières. Il s'agit des mariages, des baptêmes, des funérailles et la fermeture jusqu'à nouvel ordre des boites de nuit et bars dancings ». Voir à cet effet Daouda Bakary Koné, « Covid-19 : le « zéro cas » n'empêche pas le Mali de prendre la mesure de l'évènement », *Finacial Afrik* (2020), <https://www.finacialafrik.com/2020/03/18/covid-19-le-zero-cas-nempêche-pas-le-mali-de-prendre-la-mesure-de-levenement/> consulté le 18/03/ 2020.

⁷Considérant que de tout ce qui précède, la Cour, nonobstant son avis n° 2018-01/CCM du 12 septembre 2018 et le décret n° 2018-0722/P-RM du 14 septembre 2018 portant convocation du collège électoral, ouverture et clôture de la campagne électorale à l'occasion de l'élection des députés à l'Assemblée nationale constate :
- le caractère de force majeure des difficultés entravant le respect scrupuleux des dispositions constitutionnelles et légales ;

Président de l'Assemblée nationale – a ensuite ouvert la voie à une prolongation de six mois du mandat des députés à l'Assemblée nationale. Ces élections législatives ont finalement eu lieu le 29 mars 2020 pour le premier tour et le 19 avril 2020 pour le second tour. En pleine pandémie du COVID-19. Certains responsables de partis politiques avaient en vain sollicité le report de ces élections en raison de la pandémie. Les autorités politiques justifient la tenue de ces élections par la mise en œuvre des recommandations du Dialogue National Inclusif (DNI)⁸ dont les recommandations visaient à permettre au Mali de faire un pas décisif vers la paix et la stabilité :

- l'organisation des élections législatives (avant le 02 Mai 2020) ;
- l'organisation d'un référendum pour la révision de la constitution du 25 février 1992 ;
- le redéploiement immédiat des forces armées et de sécurité reconstituées sur l'ensemble du territoire ;
- la relecture de certaines dispositions de l'accord pour la paix et la réconciliation nationale conformément à son article 65 ;
- la négociation avec Amadou Koufa et Iyad Ag Ghali (dirigeants de groupes armés liés à Al-Qaïda) pour ramener la paix au Mali.

Aussi, faut-il ajouter que ces élections ont été tenues dans un contexte d'insécurité inédit marqué par l'enlèvement de présidents de bureaux de vote, le vol et la destruction d'urnes⁹. Le chef de file de l'opposition a été enlevé lors de la campagne électorale par des hommes armés dans le cercle de Niafunké et reste jusque-là détenu par ses ravisseurs. Les mouvements de contestation postélectorale avaient pour objectif d'inciter la Cour constitutionnelle à respecter les votes des électeurs, à restituer aux candidats dont leurs voix ont été spoliées dans les circonscriptions électorales de Bougouni, Bafoulabe ; celles des communes I, V, VI de Bamako ; Kati, Mopti, Sikasso, Tenenkou et Youwarou. Ces mouvements sont intervenus dans un contexte social fragilisé par le couvre-feu instauré à cause de la COVID-19. Ils ont été accompagnés par des actes de violence ; ce qui a ébranlé la décision relative au couvre-feu, l'interdiction des regroupements de plus de 50 personnes dans le respect strict des gestes-barrières. L'Etat a décidé de lever le couvre-feu le 9 mai 2020 après des mouvements à Kayes à la suite

- la nécessité d'assurer le fonctionnement régulier de l'Assemblée nationale. La cour constitutionnelle donne un avis favorable à la demande de prorogation de la Vème législature jusqu'à la fin du premier semestre 2019 en application de l'article 85 de la Constitution. Dit cependant que ladite prorogation doit intervenir au moyen d'une loi organique.

⁸Dans un contexte de crise post-électorale, le Mali s'est lancé dans un « dialogue national inclusif ». Objectifs affichés : échanger sur les questions de préoccupation des Maliens, aborder les réformes institutionnelles et s'appropriier l'accord pour la paix et la réconciliation de 2015. Avec le DNI, Ibrahim Boubacar Keïta espère éviter l'échec qu'il avait essuyé en 2017 lorsqu'il avait été poussé par la rue à retirer son projet de révision de la Constitution.

⁹Euronews (2020), « Coronavirus : le second tour des élections législatives maintenu au Mali » : <https://fr.euronews.com/2020/04/19/coronavirus-le-second-tour-des-elections-legislatives-maintenu-au-mali>, consulté le 30 juin 2020.

de l'assassinat d'un jeune garçon par un policier et la bavure de la Force anti-terroriste (FORSAT) à Sikasso. Les mouvements de contestation politiques ont ainsi atteint les autres régions du Mali. Créé suite à l'Arrêté N° 2016-0592/MSPC-SG du 22 Mars 2016, la FORSAT (Force Spéciale Anti-Terroriste et de Sécurité) est chargée de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes. Cette nouvelle unité a pour mission de faire face aux nouveaux défis sécuritaires tels que le terrorisme, les crimes organisés et le trafic de drogue. Le GIPN/FORSAT est une unité d'intervention rapide composée de spécialistes. Dès lors, les populations commencent à douter de la volonté politique des dirigeants à donner une réponse pacifique aux revendications politico-sociales des mouvements de contestation.

Certes, la pandémie peut être une raison valable mais, l'école malienne est confrontée à des grèves cycliques des enseignants depuis mi-décembre 2019. Ils réclament l'application immédiate de « l'article 39 » de leur Statut. Face à l'enlisement de la situation, plusieurs parents d'élèves ont manifesté leur déception, grossissant le rang de mouvement du M5 RFP (Mouvement du 5 juin-Rassemblement des Forces Patriotiques). Les syndicats en désaccord avec le gouvernement suite à l'élaboration du nouveau statut des enseignants, a créé une synergie des « collectifs du 15 octobre 2016 »¹⁰. Cette synergie a engagé un bras de fer avec les autorités jusqu'au vote de la loi instituant le Statut particulier des enseignants. Ce Statut, dans son article 39, stipule que toute majoration des rémunérations des fonctionnaires relevant du Statut général s'applique de plein droit au personnel enseignant de l'enseignement secondaire, fondamental de l'éducation préscolaire spéciale.

Ayant senti le degré de contestation, IBK, dans la précipitation, a pris l'engagement de son application, le 17 juin 2020, pour tenter de décriper la crise scolaire. L'annonce de cette nouvelle a permis aux enseignants de suspendre leur mot d'ordre de grève et de reprendre le chemin de l'école. Il a fallu attendre la tentative de modification du décret d'application, totalement en déphasage avec le procès-verbal de conciliation signé le 18 juin 2020, pour que les enseignants réengagent la lutte. Pour rappel, le gouvernement du Mali a accordé, en 2018, une augmentation de 20% de salaire aux fonctionnaires régis par le Statut général. Les enseignants ayant leur statut particulier ont tous été mis à la touche.

Comme les exemples de succession de père en fils au Gabon, au Togo, en République Démocratique du Congo, ou l'implication forte de Karim Wade, le fils de l'ex-président sénégalais Me Abdoulaye Wade

¹⁰Les syndicats de l'éducation, signataires du 15 Octobre 2016, notamment, le syndicat des professeurs de l'enseignement secondaire et des collectivités (Sypesco), le syndicat national de l'éducation de base (Syneb), le syndicat national des enseignants fonctionnaires des collectivités (Synefct), le syndicat national des enseignants de secondaire de l'Etat et des collectivités (Synesec), le syndicat libre et démocratique de l'enseignement fondamental (Sydef), la fédération nationale de l'éducation de la recherche et de la culture (Fenarec), la Coordination des syndicats de l'enseignement secondaire (COSES), le syndicat national de l'éducation et de la culture (SNEC).

évoqués par Jean Ziegler¹¹, le régime IBK ne s'inscrit-il pas dans une conception patrimoniale de l'État et du pouvoir moderne en Afrique ? Au sommet de l'État, la distribution des revenus met en lumière des inégalités entre milieu urbain et milieu rural et entre les régions administratives. Le niveau de vie du Malien moyen peine à s'améliorer à cause de l'extrême pauvreté, du difficile accès à une éducation de qualité et aux soins de santé, de l'insécurité alimentaire, de la difficulté pour l'État malien d'exercer la plénitude de sa souveraineté sur toute l'étendue du territoire, etc. Et l'État, par la mal gouvernance, a ruiné les équilibres qui sous-tendent l'interdépendance, la solidarité et la cohésion des communautés nationales. Dans ce même élan de gestion patrimoniale des affaires publiques, les travaux de Thierry Perret¹² laissent déjà apparaître que la décennie 1980 correspondait à la mise en exploitation du Mali par le clan présidentiel. Dans son analyse, il note que la première dame du pays, sous le règne de Moussa Traoré, a mis en place un véritable réseau d'affaires. Elle est indexée dans l'opinion pour la protection accordée à des hommes d'affaires indéliçables.

Sans contrarier cet auteur dans son analyse, Jean-François Médard¹³, dans un essai de caractérisation de l'État néo-patrimonial, trouve que l'absence ou le non-respect de la distinction entre le domaine public et le domaine privé entraînent deux corollaires qui ont à leur tour d'autres implications : la personnalisation du pouvoir et un mode particulier d'accumulation des ressources politico-économiques et symboliques. S'inscrivant dans la même perspective, Faure trouve « qu'au sommet de l'État, le pouvoir s'exerce bien formellement à travers un ensemble de services bureaucratiques et des critères techniques, mais derrière ceux-ci, ou en amont, une gouvernementabilité plus informelle se déploie, rappelant en partie les formes traditionnelles de pouvoir où les rapports personnels et les réseaux de clientèle prennent une part significative dans la gestion des problèmes et la prise de décisions »¹⁴.

Depuis le début du mouvement de protestation engagé par la coalition M5, la figure du fils du président cristallise les critiques de népotisme et de clanisme. En plus de la crise sécuritaire et sociopolitique générale, le pays vit de scandales qui minent non seulement les pouvoirs publics, mais aussi les citoyens malgré l'institutionnalisation des organes comme le Contrôle général d'État¹⁵ qui est régi par le décret n°501/PR/MCEILPLC du 1^{er} août 2002. Tous ces scandales interviennent dans la passation des marchés publics, un domaine pourtant bien règlementé par l'article 8 du décret n°08-485/P-RM du 11 août 2008 portant procédures de passation des marchés publics. Pour comprendre ces faits, les travaux

¹¹Jean Ziegler, *Le pouvoir africain*, Paris, Seuil, 1979.

¹²Thierry Perret, *Afrique voyage en démocratie, les années Cha Cha*, Paris, l'Harmattan, 1994, pp. 87-88.

¹³Jean-François Médard, « État patrimonial en Afrique noire », in Jean-François Médard (dir.), *États d'Afrique noire, formation, mécanisme et crises*, Paris, Karthala, 1991, p. 336.

¹⁴Yves Faure, « La démocratisation en Côte d'Ivoire, passé et présent », *Année Africaine*, édition CREAPAO, 1991, p. 127.

¹⁵Service chargé de faire l'audit des services publics au Mali.

de Jean Loup Amselle¹⁶ sont utiles en ce qu'il établit une connexion entre le monde politique et celui des affaires économiques, tout en insistant sur les mécanismes de distributions de marchés et les pratiques clientélistes, les corruptions qui interviennent. Dans cette même perspective, les responsables du Mouvement du 5 juin-Rassemblement des Forces patriotiques (M5-RFP), lors d'une conférence de presse, le vendredi 07 août 2020 à Bamako, déclaraient que « le détournement massif à grande échelle des moyens destinés aux forces de défense et de sécurité fait partie des raisons pour lesquelles nous demandons le départ de ce régime (...) ». Cela laisse croire que l'économie malienne demeure largement contrôlée par une élite politique et sa clientèle au niveau du monde des affaires.

Somme toute, la gouvernance économique accompagnée d'une mauvaise distribution des richesses a conduit à un enrichissement illicite d'une poignée de personnes au détriment d'une majorité dans un pays où l'accès aux services sociaux de base demeure une préoccupation fondamentale. Cette pratique démocratique a progressivement vu l'émergence des leaders religieux dans le débat politique.

II. Leadership religieux et appropriation des mouvements de contestation

Après un scrutin marqué par l'enlèvement du principal opposant au président, Soumaïla Cissé, mais aussi par des enlèvements d'agents électoraux, l'intimidation d'électeurs et un taux de participation en chute libre, la Cour constitutionnelle a invalidé à la fin du mois d'avril 2020, une trentaine de résultats au profit du parti du président de la République. La réaction a été immédiate. Dans le courant du mois de mai, des adversaires politiques du président Ibrahim Boubacar Keita ont noué une alliance autour de l'imam influent Mahmoud Dicko. C'est dans ce contexte qu'un appel de rassemblement fut lancé dans la rue une première fois le 5 juin. Ils se sont ainsi baptisés M5-RFP (Mouvement du 5 juin-Rassemblement des Forces patriotiques). Ce mouvement réclame la dissolution du parlement malien, la formation d'un gouvernement de transition dont il désignerait le Premier ministre, ainsi que le remplacement des neuf membres de la Cour constitutionnelle, accusée de collusion avec le pouvoir. Coalition hétéroclite de chefs religieux, de la société civile et d'hommes politiques, le M5-RFP réclame aussi la démission du président Keita, élu en 2013 puis réélu en 2018 pour cinq ans.

Le M5-RFP, à sa naissance, ne serait pas une initiative de la CMAS (Coordination des mouvements, associations et sympathisants) de l'imam Mahmoud Dicko contrairement à ce que nombre d'observateurs et analystes pouvaient bien penser. De l'avis de son Président, le Mouvement Espoir Mali Koura (EMK) a, dès sa création, « été sollicité par la CMAS et le FSD (Front pour la Sauvegarde de la Démocratie) pour une mutualisation des efforts autour de la vision du changement. Ce sont ces

¹⁶Jean-Loup Amselle, « Fonctionnaire et hommes d'affaires au Mali », *Politique africaine*, 26 (1987), Paris, 1987, pp. 63-72.

organisations de base qui ont donné naissance plus tard au M5-RFP »¹⁷. Au départ, ce sont donc ces trois mouvements qui ont lancé le M5-RFP ; ce qui voudrait dire que ce mouvement est composite, rassemblant des acteurs venus de différentes sensibilités. Ces trois mouvements se sont convenus d'une chose : le départ d'IBK. Leurs revendications ont été portées devant l'imam Mahmoud Dicko en sa qualité d'autorité morale de la CMAS qui bénéficie d'un grand respect de la part de la population malienne, surtout des musulmans pour avoir dirigé le Haut Conseil islamique du Mali (HCIM). Cet espace fut une occasion pour les enseignants, en bras de fer avec les autorités politiques, pour légitimer leur revendication qui se trouve bloquées. Convaincus de la mauvaise foi des autorités politiques pour l'application de l'article 39, les enseignants, à travers leurs syndicats, ont multiplié les contacts auprès des autorités traditionnelles et religieuses à cet effet. Dans leur stratégie, ils ont approché les leaders religieux, en l'occurrence les autorités traditionnelles, pour solliciter leur accompagnement. Les élections législatives ont été boycottées par ces enseignants qui constituent le gros nombre des présidents et assesseurs de bureaux de vote à travers le pays.

C'est ainsi que des contacts furent établis entre des députés et les leaders religieux pour grossir les revendications. Lors du lancement du CMAS, la question de l'école a été au cœur de la préoccupation des sympathisants et membres de cette organisation dont l'autorité morale reste l'imam Mahmoud Dicko. Tout comme lui, le Président du HCIM, le Cherif Ousmane Madani Haidara, s'est impliqué dans la recherche de solution à la crise que traverse l'école malienne. C'est dans ce contexte que le M5-RFP a vu le jour avec trois ailes (société civile, partis politiques, acteurs religieux). Les partis politiques réclament la démission du Président Ibrahim Boubacar KEITA tandis que les deux autres ailes revendiquent une bonne gouvernance des affaires publiques (meilleure gestion de la crise sécuritaire, satisfaction des revendications des enseignants et la reprise des cours dans les écoles, lutte contre la corruption et la gabegie financière, délivrance des services sociaux de base).

Le meneur principal de ces contestations, l'imam Mahamoud Dicko, Président du Haut Conseil Islamique du Mali (HCIM) de 2008 à 2019, ayant conduit la mission des bons offices, s'est légitimée dans la nouvelle configuration de l'espace politique malien. Certes, la connexion entre le politique et le religieux au Mali a fait l'objet de plusieurs études anthropologiques et politiste. On citera en exemple l'ouvrage de Nassoko¹⁸ qui fait l'historique de l'introduction des religions monothéistes (islam et christianisme) au Mali, analyse les principaux problèmes rencontrés de leurs contacts avec les croyances

¹⁷Les propos de Cheick Oumar Sissoko, Président du EKM sont accessibles. Voir, URL : https://www.operanewsapp.com/ml/fr/share/detail?from=loki&news_entry_id=4429bdaa200810fr_ml&news_id=9fbf421353374b586b3b87a53c5dfa94&open_type=transcoded&request_id=FACEBOOK_RecommendNews_532e3894-3dcd-4139-9685-8bfl33240063&sharesource=facebook_robot&shareuid=101293585011397, consulté le 5 octobre 2020.

¹⁸Issiaka Nassoko, *L'État et la religion au Mali de 1960 à nos jours*, Bamako, Jamana, 2009, 354 p.

traditionnelles anciennes, les difficultés de leur assimilation par les populations locales, de même que leurs rapports avec les pouvoirs politiques établis. Contrairement à cet auteur, Bourdarias¹⁹ présente quelques éléments de réflexion sur les formes d'articulation du religieux et du politique dans le quartier de Bankoni qui ont servi de remède au désordre et à la transformation des liens sociaux mais restent localement limitées. Otayek et Soares²⁰ s'intéressent aux dynamiques actuelles de l'Islam, ses rapports avec la société et l'État et ses influences dans la sphère publique tandis que l'ouvrage de Gilles Holder²¹ propose une analyse des pratiques politiques et sociales qui s'enracinent dans les ressources religieuses notamment musulmanes pour faire face à l'échec des États. Cet ouvrage décrit également les pratiques démocratiques configurées à l'image des acteurs islamiques positionnés à l'intérieur des organisations de la société civile.

Le domaine politique se trouve de plus en plus grignoté par les religieux. Le poids du religieux musulman et son mode d'action populaire peut être mis en relation avec l'espace public, notion politique à la française où la religion peine à s'installer dans un sens habermasien²². L'espace public, dans le contexte malien, reste une arène qui a la particularité d'être saturée par le religieux. Le contexte démocratique pluraliste a été un tremplin dans l'essor du mouvement religieux musulman. Avec des centaines d'associations islamiques déclarées, les musulmans forment la colonne vertébrale de la société malienne avec 95% de fidèles. Ils disposent de puissants symboles pour leur visibilité : mosquées, radios, chaînes de télévision, etc. Partagée entre deux plateformes (à savoir le Haut Conseil Islamique du Mali créé en 2002 et le Groupement des Leaders Spirituels Musulmans du Mali créé en 2011), cette occupation de l'espace public est liée à la fois, à la « désinstitutionnalisation et à l'individualisation » des pratiques qui échappent aux institutions reconnues et un engagement personnel sans tutelle, comme les prêcheurs, pour paraphraser Keita²³.

L'engagement du religieux musulman dans le débat public au Mali pose un certain nombre de problématiques, principalement celle de la laïcité. Depuis l'adoption de la Constitution du 25 février 1992, le religieux musulman ne cesse de s'affirmer dans le débat politique. En 2012, le président du HCIM, avec l'appui du gouvernement, parvient à acheminer une aide humanitaire dès les premières heures de l'occupation du Nord Mali par les mouvements de rébellion. C'est donc muni de ce capital de sympathie que le gouvernement lui a confié une mission de bons Offices auprès de rebelles de la

¹⁹Françoise Bourdarias, « Constructions religieuses du politique aux confins de Bamako (Mali) », *Civilisations*, 2009/2 (58-2), pp. 21-40.

²⁰René Otayek et Benjamin Soares (dir.), *Islam, État et Société en Afrique*, Paris, Karthala, (2009), 528 p.

²¹Holder Gilles, *L'islam, nouvel espace public en Afrique*, Paris, Karthala, 2009, 308 p.

²²Benjamin Soares, « L'islam au Mali à l'ère néolibérale », in *Islam, État et Société en Afrique*, René Otayek et Benjamin Soares (éd), Paris, Karthala, 2009, pp. 411-433.

²³Naffet Keita, « Mass media et figures du religieux islamique au Mali : entre négociations et réappropriation de l'espace public », *African journal online*, vol. 36, n° 1, 2011, p. 105.

Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) pour le retour de l'État à Kidal²⁴. Instituée par l'Arrêté N°2017-2011/PM-RM du 22 juin 2017 portant création d'une mission de bons offices dans les régions de Kidal, du Delta intérieur et de la boucle du Niger, la commission de bons offices était chargée également de conseiller le président de la République pour qu'il se mette à l'écoute de toutes les composantes de la société avant de prendre les décisions concernant la vie de la Nation. Cette mission, mandatée par l'ancien Premier Ministre Abdoulaye Idrissa Maïga est la première (et la seule) véritable démarche officielle ayant quelque peu assumé le cadre d'un dialogue « par le haut » avec les groupes djihadistes. En plus de la géopolitique interne, des enjeux internationaux, des considérations et positionnement géostratégiques sont à noter entre acteurs locaux, régionaux, internationaux.

III. Enjeux internationaux de la gestion de la crise

En inscrivant ses actions dans la recherche de la paix dans le cadre du Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance²⁵, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avait tenté de sauver un régime sans se soucier des causes réelles de la gouvernance (crise scolaire, économique, politique, sécuritaire). Les présidents ivoirien, ghanéen, nigérien, sénégalais, nigérian et malien ont discuté le 23 juillet 2020 à Bamako, mais aussi avec le M5-RFP, l'Imam Mahmoud Dicko, la majorité présidentielle et la société civile. Ces discussions ont été sanctionnées par un communiqué final dont on pouvait retenir que « Le départ du président Ibrahim Boubacar Keita est sans ambiguïté une ligne rouge pour la CEDEAO. Le Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance proscrie tout changement anticonstitutionnel du pouvoir dans tous les pays de l'espace CEDEAO. « Faire partir le président Ibrahim Boubacar Keita aujourd'hui, alors qu'il a été élu démocratiquement par le peuple malien, serait anticonstitutionnel pour la CEDEAO »²⁶. A la suite de cette rencontre, le président nigérien Mahamadou Issoufou, président en exercice de la CEDEAO convoque un sommet extraordinaire des Chefs d'Etat de la CEDEAO par visioconférence le 27 juillet 2020. En référence à la résolution de la CEDEAO, « Le Mali a aujourd'hui besoin d'une Assemblée nationale conforme aux résultats des élections législatives, d'un Gouvernement d'union nationale, d'une nouvelle Cour constitutionnelle, d'une enquête sur les événements des 10, 11 et 12 juillet 2020, ainsi que de la mise en œuvre rapide des conclusions du dialogue national »²⁷.

²⁴Le journal du Mali, 2017, n° 120 du 27 Juillet 2020.

²⁵Dans son article 1^{er}, alinéa c. stipule que tout changement anticonstitutionnel est interdit de même que tout mode non démocratique d'accession ou de maintien au pouvoir.

²⁶Cf. Communiqué final de la mission des Chefs d'Etat de la CEDEAO.

²⁷Cf. Résolution finale de la conférence du 27 juillet, lue par le Président Issoufou Mamadou, président en exercice de la CEDEAO.

Le tableau ci-dessous donne des détails sur la CEDEAO, ses institutions et des sanctions qu'elle peut infliger à ses Etats membres²⁸

Les institutions de la CEDEAO	Sanctions (article 77 du traité révisé)
<ul style="list-style-type: none"> Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement (Institution suprême de la communauté) 	<ul style="list-style-type: none"> Suspension de l'octroi de tout nouveau prêt ou de toute nouvelle assistance par la communauté
<ul style="list-style-type: none"> Commission de la CEDEAO 	<ul style="list-style-type: none"> La suspension de décaissement pour tous les prêts, pour tous les projets ou les programmes d'assistance communautaires en cours
<ul style="list-style-type: none"> Cour de justice communautaire (organe judiciaire) 	<ul style="list-style-type: none"> Le rejet de la présentation de candidature aux postes statutaires et professionnels
<ul style="list-style-type: none"> Parlement de la CEDEAO (Assemblée des peuples de la CEDEAO) 	<ul style="list-style-type: none"> La suspension du droit de vote
<ul style="list-style-type: none"> Banque d'investissement pour le développement de la CEDEAO-BIDC 	<ul style="list-style-type: none"> La suspension de la participation aux activités de la Communauté

Source : Voir Traité révisé de juillet 1993 de la CEDEAO

Au regard de ce tableau, les sanctions annoncées contre le Mali suite à la démission d'Ibrahim Boubacar KEITA de ses fonctions de Président de la République du Mali s'avèrent recevables contrairement à nombre d'interprétations formulées jusque-là. En application de ces principes, il revient de constater que la levée des sanctions de la CEDEAO depuis le 19 août 2020, le lendemain de la déposition du président Ibrahim Boubacar Keita et de son régime, est conditionnée à la dissolution du Comité national pour le Salut du Peuple (CNSP), la limitation des prérogatives du vice-président de la transition aux seules questions de défense et de sécurité, l'impossibilité pour lui de remplacer le président de la transition en cas d'empêchement. S'y ajoutent la libération de tous les détenus civils et militaires et la mise à la disposition de la version finale de la Charte de la transition.

Certes, les rapports de force ont milité à la faveur de la CEDEAO et les sanctions décrétées ont conduit à la nomination d'un civil – le Colonel-major à la retraite Bah N'Daw – pour présider la transition et d'un autre civil à la primature, le diplomate à la retraite Moctar Ouane. Mais, les enjeux géopolitiques se jouent ailleurs. La démission du Président Ibrahim Boubacar Keita, le 18 août 2020, impose une redistribution des cartes entre grandes puissances au Mali. Le communiqué²⁹ du ministre russe des Affaires étrangères rendu public le 22 septembre 2020 par l'agence de presse russe, Tass, fait sens ; car,

²⁸Pour plus de détails voir le chapitre XVI sanctions (77) du traité révisé de juillet 1993 de la CEDEAO, 56 p., accessible au http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/3821~v~Traite_revisé.pdf, consulté le 12/09/2020.

²⁹« Nous espérons voir un retour très rapide du pouvoir aux civils qui sera basé sur le dialogue national avec pour objectif de tenir, après une courte période de transition, des élections démocratiques et, libres et transparentes sous la supervision de la CEDEAO et de l'Union Africaine ». Pour plus de détails, voir « Géopolitique africaine : la Russie est en train de conquérir le Mali et la France est en danger », *Le Courrier du soir*, URL : <https://lecourrier-du-soir.com/geopolitique-africaine-la-russie-est-en-train-de-conquerir-le-mali-et-la-france-est-en-danger/>, consulté le 28/09/2020.

cette réaction du gouvernement russe dans les événements politiques qui se déroulent au Mali risque d'être mal vue du côté de Paris qui ne cesse d'appeler aussi à une transition politique immédiate afin que l'opération Barkhane puisse continuer sa mission au Mali. Avec l'intention de la Russie de peser désormais dans la gestion de la crise politico-sécuritaire du Mali, il est à envisager, à la longue, des tiraillements diplomatiques entre ces deux puissances. Cette nouvelle donne complique la situation pour la France compte tenu du climat actuel marqué par l'hostilité de la jeunesse malienne à l'égard de l'action française, perçue comme une recolonisation. C'est d'ailleurs ce qui fait dire à Samuel Ramani, Chercheur à l'Institut de Recherche Politique Etrangère (Foreign Policing Research Policy) que la Russie est la seule puissance étrangère qui gagne dans la crise malienne. « Moscou peut profiter du coup d'Etat du Mali pour obtenir des accords commerciaux et renforcer son influence géopolitique en Afrique de l'Ouest », a fait remarquer le chercheur qui souligne que les compagnies russes telles que Nordgold (Spécialisée dans l'extraction de l'or) ou encore Rosatom (Spécialisée dans l'énergie et concurrente de l'entreprise française Avenda) pour obtenir des retombées financières considérables en se rapprochant de nouvelles autorités maliennes. Dans les premières heures qui ont suivi la démission d'Ibrahim Boubacar Keita, l'Ambassadeur de Russie Igor Gromyko a été reçu en audience par les militaires qui se sont emparés du pouvoir. En dehors de l'audience accordée à l'ambassadeur russe à Bamako, Moscou a reçu des remerciements lors de la mobilisation du vendredi 21 août 2020 sur la place de l'indépendance. Ainsi, certains manifestants, au premier rang desquels l'opposant Oumar Mariko, préfèrent une interaction avec la Russie et la Chine, plutôt qu'avec la France. Cette situation pourrait être mal perçue par Paris d'autant plus que certains succès militaires des forces armées maliennes prédisposent à un rapprochement de Bamako à Moscou. Les propos du porte-parole du CNSP, le colonel-major Ismail Wagué sont illustratifs lorsqu'il s'exprime en ses termes : « Depuis la chute du Président Ibrahim Boubacar Keita, sept (7) bases terroristes ont été détruites. Pas de combat au sol, des combats aériens avec l'aviation alors que ces mêmes avions existaient, mais n'ont pas été déployés parce que la France n'a pas donné l'ordre de mener des frappes. Dieu merci, nous avons eu le soutien de partenaires qui sont un peu plus puissants que les Français qui nous fournissent ces images satellitaires. Depuis la nuit du coup d'Etat, les militaires et les avions sont rentrés dans le combat. Les télévisions françaises, américaines ne diront pas ces succès »³⁰. Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant que l'image de puissance coloniale qui est collée à la France représente un véritable handicap pour Paris de plus en plus rejeté par la jeunesse. En plus, le contrôle par la France du Franc CFA (monnaie utilisée par 14 pays africains, pour la plupart d'anciennes colonies françaises) exacerbe ce sentiment anti-français qui commence à gagner du terrain sur le continent africain. Ces faits prouvent que la France n'est pas le seul maître du jeu au Mali ; car, avec la chute d'Ibrahim Boubacar Keita qui a

³⁰Interview en Bambara accessible au <https://www.youtube.com/watch?v=62BSfOVsMUg>, consulté le 05/09/2020.

été un pur produit de la France, c'est une junte militaire qui dégage une proximité avec la Russie qui a pris le pouvoir, réduisant considérablement la marge de manœuvre de la France.

Si pour les organisations internationales (CEDEAO, Union européenne, ONU), les questions politiques constituent le fondement de la crise post-électorale, il en est autrement pour les Maliens dans leur majorité. Les élections ne sont que des éléments déclencheurs d'une crise qui a paralysé le pays dans son fonctionnement institutionnel.

Références bibliographiques

Ouvrages

- Alberoni Francesco, *Movement and Institution*, New York, Columbia University Press, 1984, 356 p.
- Constantin François et Coulon Christian (dir.), *Religion et transition démocratique en Afrique de l'ouest*, Paris, Karthala, 1997, 392 p.
- Holder Gilles, *L'islam, nouvel espace public en Afrique*, Paris, Karthala, 2009, 308 p.
- Médard Jean-François, (dir.), *Etat d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991, 405 p.
- Nassoko Issiaka, *L'État et la religion au Mali de 1960 à nos jours*, Bamako, Jamana, 2009, 354 p.
- O'Donnell Guillermo et Schmitter Philippe, *Transitions from Authoritarian Rule Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*, Baltimore Johns Hopkins University Press 1986, 120 p.
- O'Donnell Guillermo, Schmitter Philippe et Whitehead Laurence (dir.), *Transitions from the Authoritarian Rule*, Baltimore Johns Hopkins University Press, 1986, 710 p.
- Otayek René et Soares Benjamin (dir.), *Islam, État et Société en Afrique*, Paris, Karthala, 2009, 528 p.
- Perret Thierry. *Afrique voyage en démocratie, les années Cha Cha*, Paris, l'Harmattan, 1994, 335 p.
- Sow Abdoulaye Sekou, *L'Etat démocratique républicain. La problématique de sa construction*, Paris, Ed. Grandvaux, 2008, 456 p.
- Thuau François, *Méthode de la géopolitique. Apprendre à déchiffrer l'actualité*, Paris, Ellipses Marketing, 1996, 128 p.
- Touré Fousseyni, *La montée du religieux musulman dans le jeu politique actuel du Mali : Le cas du Mouvement SABATI 2012*, Bamako, ISFRA, 2015, 73 p.
- Ziegler Jean, *Le pouvoir africain*, Paris, Seuil, 1979, 240 p.

Articles scientifiques et Chapitres d'ouvrages

- Amselle Jean-Loup, « Fonctionnaire et hommes d'affaires au Mali », *Politique africaine*, 26, 1987, Paris, 1987, pp. 63-72.
- Amselle Jean-Loup, « La corruption et le clientélisme au Mali et en Europe de l'Est : quelques points de comparaison », *Cahiers d'études africaines*, Vol 32 N° 128, 1992, pp. 629-642.
- Bourdarias Françoise, « Constructions religieuses du politique aux confins de Bamako (Mali) », *Civilisations*, 2009/2 (58-2), pp. 21-40.
- Ducatenzeiler Graciela, « Nouvelles approches à l'étude de la consolidation démocratique », *Revue internationale de politique comparée*, 2001/2 (Vol. 8), pp. 191-198.
- Faure Yves, « la démocratisation en Côte d'Ivoire, passé et présent », *Année Africaine*, édition CREAPAO, 1991, pp. 115-160.

Gieschiere Peter, « Le poids de l'histoire », in Denis Constant Martin, Christian Coulon (dir.), *Les Afriques politiques*, Paris, la découverte, 1991, pp. 29-43.

Guilhot Nicolas et Schmitter Philippe, « De la transition à la consolidation. Une lecture rétrospective des democratization studies », *Revue française de science politique*, 50^e année, n°4-5, 2000, pp. 615-632.

Jonker., Danielle, « Associations islamiques et démocratie participative au Mali », in Anna Bozzo et Pierre-Jean Luisard, *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, La découverte « TAP/ Islam et Société », 2001, pp. 227-248.

Le Guennec-Coppens Françoise, « Les hommes accomplis », in Le Guennec-Coppens Françoise et Parkin David (dir.), *Autorité et pouvoir chez les Swahilis*, Paris, Karthala, IFRA, 1998, pp. 131-152.

Médard Jean-François, « État patrimonial en Afrique noire », in Jean-François Médard (dir.), *États d'Afrique noire, formation, mécanisme et crises*, Paris, Karthala, 1991, pp. 323-355.

Schmitter Phillippe Santiso Jaavier, « Three Temporal Dimensions to the Consolidation of Democracy », *International Political Science Review*, (19 1), 1998, pp. 69-92.

Documents juridiques et officiels

Arrêté N° 2016-0592/MSPC-SG du 22 Mars 2016, portant Force Spéciale Anti-Terroriste et de Sécurité.

Arrêté N°2017-2011/PM-RM du 22 juin 2017 portant création d'une mission de bons offices dans les régions de Kidal, du Delta intérieur et de la boucle du Niger.

Avis n° 2018-01/CCM du 12 septembre 2018.

CEDEAO, *Traité révisé de la CEDEAO*, Abuja, Juillet 1993, 56 p.

Communiqué final de la mission des Chefs d'Etat de la CEDEAO au Mali.

Décret n° 2018-0722/P-RM du 14 septembre 2018 portant convocation du collège électoral, ouverture et clôture de la campagne électorale à l'occasion de l'élection des députés à l'Assemblée nationale.

Décret n°501/PR/MCEILPLC du 1^{er} août 2002.

Décret n°08-485/P-RM du 11 août 2008 portant procédures de passation des marchés publics.

Loi d'orientation et de programmation militaire (LOPM) pour le quinquennat 2015-2019.

Résolution finale de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO du 27 juillet 2020.

Articles de presse

Euronews, « Coronavirus : le second tour des élections législatives maintenu au Mali », URL : <https://fr.euronews.com/2020/04/19/coronavirus-le-second-tour-des-elections-legislatives-maintenu-au-mali>, consulté le 30 juin 2020.

Koné Daouda Bakary, « Covid-19 : le « zéro cas » n'empêche pas le Mali de prendre la mesure de l'évènement », Financial Afrik (2020), URL : <https://www.financialafrik.com/2020/03/18/covid-19-le-zero-cas-nempeche-pas-le-mali-de-prendre-la-mesure-de-levenement/>, consulté le août 2020.

Les Echos N°5435 du Mardi 25 août 2020.

Mali Tribune N°136 du mardi 25 août 2020.

Indépendant N° 5037 Mardi 25 août 2020.

Indépendant N° 5036 du lundi 24 août 2020.

Essor N° 19231 Mardi 25 août 2020.